

SUPPLEMENT AU BULLETIN n° 41 - Décembre 2000

I - REPONSES des CANDIDATS au CONSEIL MUNICIPAL aux questions de l' A V A

I-1- L'A V A relais institutionnel entre la municipalité et les élus

Questions

Réponses

I-1bis - L'information et la communication

Questions

Réponses

I-2- Voies et espaces publics

Questions

Réponses

I-3- Densité urbaine et densité de la vie

Questions

Réponses

I-4- Mise en valeur de Dahouët

Questions

Réponses

II-1- La sécurité - La réglementation de la circulation et du stationnement

Questions

Réponses

II-2- La pollution de la mer - La « pollution sonore »

Questions

Réponses

Profession de foi « AGIR et REUSSIR avec vous » (J.P. GHUYSEN)

Programme « ENSEMBLE - AUTREMENT » (B. RAMPILLON)

II- REPONSES des CANDIDATS au CONSEIL GENERAL aux questions de l' A V A

Liaisons Pléneuf / Le Poirier / Lamballe

Questions

Réponses

S' INFORMER AVANT DE DECIDER

Dans quelques jours, vous aurez à décider définitivement de votre choix pour l'une ou l'autre des deux listes municipales qui se présentent à vos suffrages :
il n'y aura qu'un seul tour.

Pour les cantonales, il y a plus de deux candidats, et il y aura vraisemblablement un deuxième tour.

Fidèle à sa vocation d'informer ses membres et plus généralement tous les résidents de Pléneuf-Val-André, l'AVA a posé aux candidats au Conseil municipal et au Conseil général les questions telles qu'elles avaient été présentées dans le bulletin de décembre, puisqu'aucun sociétaire n'a proposé de modification ou d'ajout.

Ces questions reprennent la substance les décisions spéciales des trois dernières Assemblées générales.

L'AVA est politiquement neutre.

Les réponses reçues sont donc publiées ci-après sans aucun commentaire (sauf rares mises au point imprimées en italique).

Le rôle de l'AVA, aujourd'hui, est exclusivement de mettre face à face, sur les questions de sa compétence, candidats et électeurs.

Lorsque la nouvelle municipalité sera élue et mise en place, alors reprendra le cours normal des relations partenariales acceptées par tous, sur la base notamment des questions posées et des réponses faites ou éludées.

Ce supplément au bulletin n°41 est adressé à tous les membres, qu'ils résident ou non à Pléneuf-Val-André.

En effet, certains propriétaires de résidence secondaire qui y viennent fréquemment sont électeurs ici.

Electeurs ou non, tous nos membres sont concernés par les positions prises par les candidats sur les questions relevant de la qualité de la vie à Pléneuf-Val-André.